

Contrat de co-développement et de transition solidaire 2022 – 2026



Un engagement partagé au service des projets de notre territoire

« Nous souhaitons inscrire la commune de Meylan au cœur de l'action métropolitaine pour ce mandat, en jouant tout notre rôle dans le développement métropolitain. L'action municipale est indissociable de l'action de la Métropole et les enjeux des deux collectivités sont liés. Ce contrat acte notre ambition commune de transitions vers l'avenir. »

Philippe Cardin
Maire de Meylan

« La Métropole est fière de signer le tout premier contrat de co-développement de son histoire avec la Ville de Meylan. Il permettra de poursuivre l'harmonisation de l'ambition des deux institutions en faveur des transitions sociales et environnementales ; tout particulièrement sur les champs du logement, des mobilités, de l'économie, de l'aménagement et de l'alimentation. Le signe, une nouvelle fois, que la Métropole avance côte à côte avec ses communes. »

Christophe Ferrari
Président de Grenoble Alpes Métropole



Le Contrat de co-développement

Un outil de partenariat renforcé entre la Métropole et ses communes

Figurant dans le Pacte de gouvernance et de citoyenneté adopté en décembre 2021 par les élus métropolitains, le contrat de co-développement est un outil qui détaille les objectifs partagés entre la Métropole et une commune ou un groupement de communes.

Il intègre les politiques publiques communales et métropolitaines en prenant en compte les besoins et projets spécifiques de chaque partie. Il est adopté par une délibération concordante du Conseil métropolitain et de la ou des communes concernées.

Cette démarche vise à :

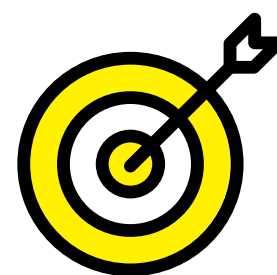
- garantir la convergence entre la Métropole et les communes
- placer les communes au cœur du projet métropolitain en établissant des projets découlant des orientations stratégiques de la Métropole dans le respect des priorités communales
- faire avancer de manière concertée des projets concrets, au service de l'ensemble des métropolitaines et des métropolitains.

Le contrat de co-développement entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Meylan est le tout premier à être adopté.

Mutualisations de services : aller plus loin dans la coopération

Pour travailler de façon encore plus coordonnée et mieux partager moyens et expertises, Meylan et Grenoble Alpes Métropole ont exprimé la volonté de développer de nouvelles formes de coopération sous forme de services communs mutualisés. La commune de Meylan partage déjà des services et des compétences avec la Métropole : plateforme numérique participative, service

de langue des signes française à l'accueil du public, outil d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, bureau d'étude d'aménagement des espaces publics... D'autres mutualisations sont aujourd'hui étudiées : accessibilité, veille documentaire et information professionnelle, gestion du patrimoine arboré, procédures de péril et d'habitat indigne, éclairage public, etc.



LES OBJECTIFS

de Grenoble Alpes Métropole :

Le mandat métropolitain 2020-2026 a fait une priorité du climat, de l'attractivité, des transitions, des solidarités et de la proximité. Cette trajectoire est déclinée dans de nombreux documents d'orientation et de planification qui guident l'action métropolitaine : Feuille de route de l'énergie, Plan local d'urbanisme intercommunal, Programme local de l'habitat, Plan climat air énergie territorial, Plan vélo, plan Canopée... Ce Contrat de co-développement vise la mise en œuvre de ces ambitions - en particulier la transition écologique et solidaire - en harmonie avec les objectifs de la Ville de Meylan.



LES OBJECTIFS

de la Ville de Meylan :

Les mandats 2020-2026 et 2026-2032 sont des mandats de transitions pour la Ville de Meylan : transitions énergétique et écologique face à l'urgence climatique ; transitions urbaine et sociale liées aux opérations d'aménagement développant le nombre de logements et leur type face au vieillissement de la population. L'enjeu principal est d'accompagner ces transitions par des politiques exemplaires et innovantes en matière d'écologie, de solidarité et de démocratie. Ce Contrat de co-développement entend engager Meylan et la Métropole dans une trajectoire commune sur ces sujets.

La construction de logements accessibles et durables

Au 1^{er} janvier 2020 la commune de Meylan disposait de 1 474 logements locatifs sociaux, soit un taux de 16,79%. Il lui en manquait ainsi 721 pour atteindre le taux de 25 % requis par loi. La Ville souhaite rattraper ce retard, et s'y est engagée par un contrat de mixité sociale, tout en maintenant les principes d'aménagement de « ville parc ». L'augmentation du nombre d'habitants sur la commune suppose ainsi l'amélioration de la qualité des espaces publics pour tous. Les co-contractants s'engagent à produire davantage de logements locatifs sociaux et à développer des baux réels solidaires (BRS) tout en poursuivant les principes de charte de qualité aux niveaux métropolitain et communal.



ZOOM SUR :

La formule gagnante du Bail réel solidaire (BRS)

Le « Bail réel solidaire » est une formule d'accession à la propriété qui permet de dissocier le foncier du bâti, pour faire baisser le prix des logements. Il s'agit d'un moyen de devenir propriétaire de sa résidence principale sans avoir à subir le prix élevé d'un terrain. L'acheteur devient propriétaire de son logement, tandis que le terrain reste la propriété d'un Organisme de foncier solidaire (OFS) à but non lucratif.

Le développement des mobilités douces, en requalifiant l'espace public

Traversant le cœur de la commune, le projet d'amélioration de la ligne de bus C1+ porté par le Smmag* pour améliorer la fiabilité, la fréquence et le confort de cette ligne structurante va impacter l'aménagement des espaces publics et le plan de circulation de Meylan. La Ville souhaite qu'il soit un exemple de l'insertion d'une ligne structurante en milieu paysager. Ce projet offre en effet l'opportunité d'une requalification complète des espaces publics, en y intégrant tous les sujets liés : valorisation des transports en commun et mobilités douces (marche à pied et vélo), végétalisation et désimperméabilisation, préparation de l'arrivée de nouveaux habitants. Trois secteurs sont concernés : le secteur Monarié, l'avenue du Vercors et du Granier et l'avenue de Verdun.



ZOOM SUR :

Les secteur Verdun et Vercors-Granier

L'avenue de Verdun est l'une des entrées principales de la ville de Meylan et de la métropole depuis la vallée du Grésivaudan. Faisant l'objet de nombreux projets (réseau de chauffage urbain, projet immobilier Paul Louis Merlin, changements de commerces ...) elle doit devenir une véritable voie de liaison entre quartiers et vers les berges de l'Isère, végétalisée, apaisée et esthétique. C'est l'objet du projet « Entrée de ville » de la Ville de Meylan. Sur le secteur Vercors/Granier, les ambitions consistent notamment à diminuer le trafic automobile de transit, sécuriser les traversées des piétons et des cyclistes et à réaménager les carrefours, en lien avec le plan de circulation.

* Smmag : Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise

La dynamisation de l'économie

Meylan accueille l'une des premières technopoles créées en France (et près de 12 000 emplois !). Trait d'union avec le Grésivaudan, ce pôle d'activité constitue l'un des espaces stratégiques de la métropole. L'objectif est d'y favoriser l'émergence de nouvelles entreprises à fort potentiel de développement, favorisant ainsi durablement le recrutement de nouveaux talents et l'installation de familles à proximité, avec une offre corollaire de services publics, commerciaux et

de santé. L'un des enjeux principaux concerne la révision du Plan de Protection du Risque inondation Isère-Amont, pour ouvrir la voie à des aménagements résilients bloqués depuis 2007 dans cette zone stratégique, permettant à la fois la réduction du risque d'inondation et l'adaptation des bâtiments aux nouvelles contraintes économiques. La Métropole accompagnera également la Ville de Meylan dans l'analyse de son potentiel d'installation de nouveaux commerces.



ZOOM SUR - Inovallée, territoire d'expérimentation

La proximité de la technopole avec le campus universitaire confirme sa vocation de lieu majeur d'innovation. La réussite d'un incubateur de startup comme Le Tarmac ne demande qu'à être reproduit. Cela passe par des actions

de promotion, et le développement des locaux d'activités, mais aussi par la capacité à devenir un secteur propice à l'expérimentation de nouvelles solutions, besoin exprimé par les entreprises du bassin grenoblois.

L'excellence environnementale pour la Polarité Nord-Est

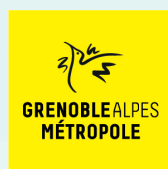
Regroupant cinq communes, le CHU et le Domaine universitaire, le projet métropolitain de Polarité Nord-Est vise à rendre lisible et attractif un vaste secteur aujourd'hui traversé par plusieurs coupures naturelles ou artificielles (Isère, A 41, voie rapide), soumis aux risques d'inondation, mais riche d'espaces naturels logés autour des boucles de l'Isère, de terres agricoles précieuses et de forces scientifiques et technologiques majeures. Dans ce cadre, la Métropole et la com-

mune ont pour objectif de conférer une excellence environnementale au projet, en lien avec le Plan climat air énergie métropolitain par exemple dans le domaine des transitions énergétiques avec la création d'un réseau de chauffage urbain à Meylan, relié à l'usine d'incinération d'Athanor. L'accent sera mis aussi sur l'aménagement agricole et naturel de la plaine de la Taillat au sein d'un grand parc urbain allant du parc Mistral au lac de la Taillat et ses jonctions avec la ville.



ZOOM SUR : Une plaine de la Taillat naturelle et agricole

Afin de soutenir l'agriculture locale et la consommation de proximité, la Métropole a fait l'acquisition de plus de 50 hectares dans la plaine de la Taillat pour y installer de jeunes agriculteurs. Le projet, mené en collaboration active avec la Ville de Meylan, a déjà permis à 7 exploitations de s'installer ou de perdurer en 2022. Il est prévu d'en accueillir d'autres ainsi que d'aménager un espace d'expérimentation agro-écologique sur 6 hectares. Parallèlement, le secteur doit faire l'objet d'un plan de protection et de renforcement de la biodiversité, afin de lutter contre toutes les formes d'installations et d'activités illégales.



Meylan – Grenoble Alpes Métropole
Contrat de co-développement
et de transition solidaire
2022 - 2026

